

Second Œuvre BL/BS/SO  
Industrie des produits en béton  
Industrie de la carrosserie  
Branche des toitures et façades  
Aménagement d'intérieur et plafonds  
Branche de l'installation électrique  
Branche des techniques du bâtiment  
Montage d'échafaudages  
Plâtrerie, ville de Zurich  
Branche de la construction en bois  
Secteur de l'isolation  
Industrie de la plâtrerie-peinture  
Secteur marbre et granit  
Artisanat du métal  
Industrie du meuble  
Branche du carrelage  
Branche de la menuiserie

**A toutes les agences de placement  
non assujetties à la CCT Location de services**

Zurich, décembre 2013

## Informations

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous informer des modifications intervenues en matière de déclaration et de versement des contributions professionnelles et contributions aux frais d'exécution. Nous vous sommes gré de bien vouloir le lire attentivement.

### Second œuvre BL/BS/SO

Désormais, l'InkassoPool est également chargé d'encaisser les contributions professionnelles et les contributions aux frais d'exécution prévues par les CCT des branches du second œuvre dans les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure :

*Second œuvre : Toitures et façades BL*  
*Second œuvre : BL / BS / SO : Installation électrique*  
*Second œuvre : Métier de jardinier BL / BS*  
*Second œuvre : BL / BS / SO : Techniques du bâtiment*  
*Second œuvre : Plâtrerie BL*  
*Second œuvre : BL / BS / SO : Isolation*  
*Second œuvre : Peinture BL*  
*Second œuvre : Métiers du métal BL*  
*Second œuvre : Carrelage BL / BS*  
*Second œuvre : BL / BS / SO : Menuiserie*

### Montage d'échafaudages

Les tarifs des cotisations dans la **branche du montage d'échafaudages** ont changé :

Cotisation du patron : Jusqu'au 31.07.2013 : Fr. 50.00 par année civile et entreprise  
**Dès le 01.08.2013 : Fr. 300.00 par année civile et entreprise  
+ Fr. 0.03 par heure**

Cotisation du travailleur : Jusqu'au 31.07.2013 : Fr. 0.14 par heure  
**Dès le 01.08.2013 : Fr. 0.16 par heure**

## Plâtrerie-peinture

Les tarifs des cotisations dans *l'industrie de la plâtrerie-peinture* ont changé :

Cotisation du patron : Jusqu'au 31.12.2012 : Fr. 250.00 par année civile et entreprise  
**Dès le 01.01.2013 : Fr. 270.00 par année civile et entreprise**

Cotisation du travailleur : Fr. 0.13 par heure

## Industrie du meuble

Les tarifs des cotisations dans *l'industrie du meuble* ont changé :

Cotisation du patron : Jusqu'au 30.09.2013 : Fr. 400.00 par année civile et entreprise  
+ Fr. 0.03 par heure  
**Dès le 01.10.2013 : Fr. 500.00 par année civile et entreprise  
+ Fr. 0.06 par heure**

Cotisation du travailleur : Jusqu'au 30.09.2013 : Fr. 0.11 par heure (catégorie salariale A + S)  
Fr. 0.10 par heure (catégorie salariale B)  
Fr. 0.08 par heure (catégorie salariale C)

Cotisation du travailleur : **Dès le 01.10.2013 : Fr. 0.15 par heure (catégorie salariale A1 + A2)  
Fr. 0.13 par heure (catégorie salariale B1)  
Fr. 0.10 par heure (catégorie salariale B2)**

## Branches où la contribution patronale est forfaitaire

Dans les métiers pour lesquels la contribution patronale est un montant forfaitaire, vous êtes libres de la déclarer et de la payer cet été déjà ou au début de l'année prochaine. La même règle s'applique à la plâtrerie pour la ville de Zurich ainsi qu'à l'industrie de la plâtrerie-peinture en ce qui concerne la contribution en pour mille.

## Prochaine échéance du décompte ou du paiement

Le délai de remise des décomptes du **deuxième semestre 2013** est le **31 janvier 2014**. Nous vous saurions gré de nous verser les montants déclarés d'ici au **28 février 2014**.

## Pas de placement de personnel dans nos branches

Si vous n'avez pas placé de personnel dans nos branches durant le deuxième semestre de 2013, nous vous prions de nous le **confirmer par écrit**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des doutes ou des questions.

Nous vous remercions de votre excellente collaboration et vous souhaitons de joyeuses Fêtes.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**InkassoPool**

Roland Rey

Maria Unternährer